

BREDERODE  
Société anonyme  
32 Boulevard Joseph II à 1840 Luxembourg  
RCS B 174.490

## **Procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale du 8 mai 2019**

La séance est ouverte à quatorze heures trente minutes, au siège social.

Elle est présidée par Monsieur Pierre VAN DER MERSCH, président du conseil d'administration.

Le président désigne comme scrutateurs Monsieur Christophe CROONENBERGHS et Madame Nathalie GALAND, et comme secrétaire Maître Henri CULOT.

Messieurs Bruno COLMANT et Michel DELLOYE sont excusés. Messieurs Luigi SANTAMBROGIO et Axel VAN DER MERSCH, administrateurs, complètent le bureau.

Monsieur Amir CHAKROUN, représentant de la société Mazars Luxembourg, réviseur d'entreprises agréé, est excusé.

Les actionnaires présents ou leur mandataire ont signé la liste des présences, annexée au présent procès-verbal. Lorsqu'un actionnaire est représenté à l'assemblée en vertu d'une procuration, l'original de celle-ci annexée à la liste des présences.

Le président constate, d'après la liste des présences, que sont présents ou valablement représentés, 41 actionnaires possédant ensemble 17.566.899 actions, soit 59,94 % du nombre total des actions.

Le Président dépose sur le bureau une copie de la convocation déposée au Recueil Electronique des Sociétés et Associations (RESA\_2019\_081.3) le 5 avril 2019 et enregistrée sous le numéro L190051332 et du journal *Luxemburger Wort* du 5 avril 2019 (p. 17) contenant l'avis de convocation à l'assemblée, ainsi qu'un exemplaire du rapport financier annuel contenant les états financiers individuels (IFRS), du rapport de gestion contenant les états financiers statutaires, de la déclaration de gouvernance d'entreprise de la société au 31 décembre 2018 et de l'avis du conseil d'administration sur la proposition de nomination d'un administrateur. Il invite les scrutateurs à parapher ces documents. Les administrateurs et le réviseur d'entreprises agréé ont été convoqués.

L'avis de convocation ainsi que le rapport financier annuel, le rapport de gestion et les états financiers statutaires, la déclaration de gouvernance d'entreprise de la société au 31 décembre 2018 et l'avis du conseil d'administration sur la proposition de nomination d'un administrateur ont été mis en ligne sur le site internet de Brederode à dater du 4 avril 2019.

Aucun actionnaire n'a requis l'inscription de sujets à traiter à l'ordre du jour ni déposé des propositions de décision concernant des sujets à traiter inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour ni posé des questions par écrit.

L'assemblée constate qu'elle est dès lors régulièrement constituée pour délibérer valablement sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport de gestion relatif aux états financiers annuels statutaires de l'exercice 2018
2. Rapport financier annuel contenant le rapport de gestion relatif aux états financiers individuels (IFRS) de l'exercice 2018
3. Déclaration de gouvernance d'entreprise de l'exercice 2018
4. Rapport du réviseur d'entreprises agréé sur les états financiers annuels statutaires et sur les états financiers individuels (IFRS) de l'exercice 2018
5. Approbation des états financiers annuels de la société arrêtés au 31 décembre 2018

Proposition de décision : « *L'assemblée générale approuve les états financiers annuels de la société au 31 décembre 2018, tels qu'ils ont été arrêtés par le conseil d'administration lors de sa réunion du 11 mars 2019.* »

6. Distribution et affectation du résultat

Proposition de décision : « *L'assemblée générale décide d'affecter un montant de € 1.250.000,00 à la réserve légale et de reporter le solde du bénéfice à affecter, soit € 44.558.761,85* »

Proposition de décision : « *L'assemblée générale approuve la distribution d'un montant brut de € 0,94 par action, qui sera prélevé du compte 'Primes d'émission'.* »

7. Décharge aux administrateurs

Proposition de décision : « *Par vote spécial, l'assemblée générale donne décharge aux administrateurs de la société pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2018.* »

8. Démission de Monsieur Michel Delloye de sa fonction d'administrateur

Proposition de décision : « *L'assemblée générale prend acte de la cessation des fonctions d'administrateur de Monsieur Michel Delloye à compter de ce jour et le remercie pour l'exercice de son mandat.* »

9. Nomination de Monsieur René Beltjens comme administrateur indépendant

Proposition de décision : « *L'assemblée générale nomme Monsieur René Beltjens comme administrateur indépendant, pour une durée de trois ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2022.* »

10. Rapport de rémunération et rémunération des administrateurs

Proposition de décision : « *Par un vote consultatif, l'assemblée générale approuve (i) le rapport de rémunération tel qu'il figure dans la déclaration de gouvernement d'entreprise, (ii) la politique de rémunération adoptée par le conseil d'administration et (iii) les montants des rémunérations indiquées dans le rapport de rémunération.* »

Proposition de décision : « *L'assemblée générale fixe, pour l'exercice 2019, le montant maximal global de la rémunération à verser aux administrateurs, à charge de Brederode S.A., à € 27.000.* »

11. Décharge au réviseur d'entreprises agréé

Proposition de décision : « *Par vote spécial, l'assemblée générale donne décharge au réviseur d'entreprises agréé pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice 2018.* »

\*

\* \*

1. Rapport de gestion relatif aux états financiers annuels statutaires de l'exercice 2018

Le rapport écrit du conseil d'administration a été porté à la connaissance des actionnaires préalablement à l'assemblée.

L'assemblée générale entend l'exposé oral du conseil d'administration, synthétisant le rapport écrit et présentant notamment les états financiers annuels statutaires.

2. Rapport financier annuel contenant le rapport de gestion relatif aux états financiers individuels (IFRS) de l'exercice 2018

Le rapport écrit du conseil d'administration a été porté à la connaissance des actionnaires préalablement à l'assemblée.

L'assemblée générale entend l'exposé oral du conseil d'administration, synthétisant le rapport écrit et présentant notamment les états financiers individuels (IFRS).

3. Déclaration de gouvernance d'entreprise de l'exercice 2018

La déclaration de gouvernance d'entreprise a été portée à la connaissance des actionnaires préalablement à l'assemblée.

L'assemblée générale entend l'exposé oral du conseil d'administration, synthétisant la déclaration de gouvernance d'entreprise. Le conseil d'administration rend compte, notamment, des démarches RSE de la société.

Les administrateurs répondent aux questions posées oralement par les actionnaires, pendant l'assemblée, sur les points 1 à 3 de l'ordre du jour.

4. Rapport du réviseur d'entreprises agréé sur les états financiers annuels statutaires et sur les états financiers individuels (IFRS) de l'exercice 2018

Le rapport écrit du commissaire a été porté à la connaissance des actionnaires préalablement à l'assemblée.

5. Approbation des états financiers annuels de la société arrêtés au 31 décembre 2018

Ces états financiers statutaires présentent un total du bilan € 917.672.864,72 (€ 917.044.260,09 au 31 décembre 2017). Le bénéfice de l'exercice se monte à € 24.803.296,43 (€ 22.831.990,79 au 31 décembre 2017).

Les états financiers individuels IFRS présentent un total du bilan de € 2.011.158.135 (€ 1.853.039.929 au 31 décembre 2017) et un bénéfice de l'exercice de € 182.292.898 (€ 169.670.019 au 31 décembre 2017).

Le conseil d'administration propose d'approuver les comptes annuels de la société au 31 décembre 2018 tels qu'arrêtés par le conseil d'administration.

Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés	Proportion du capital social représentée par ces votes	Nombre total de votes valablement exprimés
17.566.899	59,94 %	17.566.899
<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTIONS</b>
17.566.899	0	0

- L'assemblée générale approuve les comptes annuels de la société au 31 décembre 2018, tels qu'ils ont été arrêtés par le conseil d'administration lors de sa réunion du 11 mars 2019.

#### 6. Distribution et affectation du résultat

Le conseil d'administration propose d'affecter un montant de € 1.250.000,00 à la réserve légale et de reporter le solde du bénéfice à affecter, soit € 44.558.761,85.

Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés	Proportion du capital social représentée par ces votes	Nombre total de votes valablement exprimés
17.566.899	59,94 %	17.566.899
<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTIONS</b>
17.566.899	0	0

- L'assemblée générale décide d'affecter un montant de € 1.250.000,00 à la réserve légale et de reporter le solde du bénéfice à affecter, soit € 44.558.761,85.

Le conseil d'administration propose de distribuer un montant brut de € 0,94 par action, qui sera prélevé du compte 'Primes d'émission'.

Cette distribution ne constitue pas un revenu de capitaux mobiliers au regard de l'article 97 (3) de la Loi luxembourgeoise du 4 décembre 1967. Elle n'est donc soumise à aucun prélèvement à la source au Grand-Duché de Luxembourg.

Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés	Proportion du capital social représentée par ces votes	Nombre total de votes valablement exprimés
17.566.899	59,94 %	17.566.899
<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTIONS</b>
17.566.899	0	0

- L'assemblée générale approuve la distribution d'un montant brut de € 0,94 par action, qui sera prélevé du compte 'Primes d'émission'.

#### 7. Décharge aux administrateurs

Par vote spécial, l'assemblée générale donne décharge aux administrateurs de la société pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2018.

Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés	Proportion du capital social représentée par ces votes	Nombre total de votes valablement exprimés
17.566.899	59,94 %	17.566.899
<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTIONS</b>
17.566.899	0	0

- Cette résolution est adoptée.

#### 8. Démission de Monsieur Michel Delloye de sa fonction d'administrateur

M. Michel Delloye a fait part au conseil d'administration de sa décision de mettre son mandat à la disposition de la présente assemblée générale et, en conséquence, de mettre un terme à ses fonctions d'administrateur de la société à compter de la fin de cette assemblée.

Au nom de la société, le président remercie chaleureusement M. Delloye pour la manière exemplaire dont il a exercé ses fonctions depuis de nombreuses années, en soulignant combien la société a bénéficié de sa participation active, de ses grandes compétences et de ses précieux avis.

Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés	Proportion du capital social représentée par ces votes	Nombre total de votes valablement exprimés
17.566.899	59,94 %	17.566.899
<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTIONS</b>
17.566.899	0	0

- L'assemblée générale prend acte de la cessation des fonctions d'administrateur de Monsieur Michel Delloye à compter de ce jour et le remercie pour l'exercice de son mandat.

#### 9. Nomination de Monsieur René Beltjens comme administrateur indépendant

Le conseil d'administration propose de nommer Monsieur René Beltjens comme administrateur indépendant, pour une durée de trois ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2022. Les actionnaires ont pris connaissance de l'avis écrit du conseil d'administration et renoncent à entendre la lecture de cet avis.

Le conseil d'administration a estimé que Monsieur René Beltjens répond aux critères d'indépendance fixés par la société dans la Charte de gouvernance.

Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés	Proportion du capital social représentée par ces votes	Nombre total de votes valablement exprimés
17.566.899	59,94 %	17.566.899
<b>POUR</b> 17.566.898	<b>CONTRE</b> 0	<b>ABSTENTIONS</b> 1

- L'assemblée générale nomme Monsieur René Beltjens comme administrateur indépendant, pour une durée de trois ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2022.

#### 10. Rapport de rémunération et rémunération des administrateurs

Le rapport de rémunération a été porté à la connaissance des actionnaires préalablement à l'assemblée. Il est commenté oralement par le président du conseil d'administration.

L'assemblée générale approuve le rapport de rémunération tel qu'il figure dans la déclaration de gouvernance d'entreprise.

Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés	Proportion du capital social représentée par ces votes	Nombre total de votes valablement exprimés
17.566.899	59,94 %	17.566.899
<b>POUR</b> 17.562.035	<b>CONTRE</b> 4.864	<b>ABSTENTIONS</b> 0

- Par un vote consultatif, l'assemblée générale approuve (i) le rapport de rémunération tel qu'il figure dans la déclaration de gouvernement d'entreprise, (ii) la politique de rémunération adoptée par le conseil d'administration et (iii) les montants des rémunérations indiquées dans le rapport de rémunération.

Le conseil d'administration propose de fixer la rémunération des administrateurs, à charge de Brederode S.A., à un montant de € 27.000. Ceci concerne la rémunération des administrateurs indépendants.

Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés	Proportion du capital social représentée par ces votes	Nombre total de votes valablement exprimés
17.566.899	59,94 %	17.566.899
<b>POUR</b> 17.566.898	<b>CONTRE</b> 0	<b>ABSTENTIONS</b> 1

- L'assemblée générale fixe, pour l'exercice 2019, le montant maximal global de la rémunération à verser aux administrateurs, à charge de Brederode S.A., à € 27.000.

## 11. Décharge au réviseur d'entreprises agréé

Par vote spécial, l'assemblée générale donne décharge au réviseur d'entreprises agréé pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice 2018.

Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés	Proportion du capital social représentée par ces votes	Nombre total de votes valablement exprimés
17.566.899	59,94 %	17.566.899
<b>POUR</b> 17.566.039	<b>CONTRE</b> 860	<b>ABSTENTIONS</b> 0

➤ Cette résolution est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune personne ne demandant la parole, la séance est levée à seize heures quinze minutes.

Lecture faite du projet à l'assemblée, le président et les membres du bureau signent le présent procès-verbal. Aucun actionnaire ne demande de signer le procès-verbal.

Fait à Luxembourg, le 8 mai 2019.

\_\_\_\_\_  
Pierre VAN DER MERSCH

\_\_\_\_\_  
Luigi SANTAMBROGIO

\_\_\_\_\_  
Axel VAN DER MERSCH

\_\_\_\_\_  
Christophe CROONENBERGHS

\_\_\_\_\_  
Mme Nathalie GALAND

\_\_\_\_\_  
Henri CULOT